

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 109

présenté par  
M. Vincendet

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel sur les effets de l'inflation au regard des objectifs inscrits dans la présente loi.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sans garantie d'une hausse continue de l'inflation la période de la LPM, il semble opportun de pouvoir mesurer les extrenalités de celle-ci sur l'exécution de la LPM.

Aussi, le présent amendement demande la remise au Parlement par le Gouvernement d'un rapport annuel sur ce sujet.